

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02234

Numéro SIREN : 819 141 987

Nom ou dénomination : A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2023 sous le numéro de dépôt B2023/023422

Liasse 23 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Designation de l'entreprise <u>A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL</u>					Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>24 RUE FREDERIC MISTRAL 69003 LYON</u>																				
SIRET <table><tr><td>8</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>1</td><td>9</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr></table>							8	1	9	1	4	1	9	8	7	0	0	0	1	9
8	1	9	1	4	1	9	8	7	0	0	0	1	9							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																				
					Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>															
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	24 000	012		24 000													
		Autres *	014		016															
	Immobilisations corporelles *	028	20 119	030	20 075	44														
	Immobilisations financières * (1)	040	990	042		990														
	Total I (5)			044	45 109	048	20 075	25 034												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	152	074		152													
	Valeurs mobilières de placement		080	6	082		6													
	Disponibilités		084	10 233	086		10 233													
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II			096	10 391	098		10 391													
Total général (I + II)			110	55 499	112	20 075	35 425													
PASSIF					Exercice N 1 NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000													
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		500													
	Reserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		2 090													
	Report à nouveau				134		16 626													
	Résultat de l'exercice				136		3 723													
	Subventions d'investissement				137															
	Provisions réglementées				140															
Total I				142		27 939														
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 058													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : _____)				169		6 428													
	Produits constatés d'avance				174															
Total III				176		7 486														
Total général (I + II + III)				180		35 425														
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire Article 392, 392 bis A bis du Code général des impôts Désignation de l'entreprise: **A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **31/12/2022**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210				
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				
		Services *		217				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitations reçues							
	Autres produits							
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	63 035	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							
	Variation de stocks (marchandises) *							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					526		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				25 219		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243	600	978		
	Rémunérations du personnel *					21 840		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					9 356		
	Dotations aux amortissements *					1 603		
	Dotations aux provisions							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			6			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	59 528	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	3 507	
	Produits financiers (III)	280	2		Charges financières (V)	294	59	
	Produits exceptionnels (IV)					290	308	
	Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	35	
	Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	3 723	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 723	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des créances d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	35		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Détuctions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (11. séries)	986		ZFU-TE (11. octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JFI (44. séries A)	989			
	ZRD (44. tierces)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 quater)	991						
	ZFANG 44 quinquies	345		Investissements outre-mer	344			
	Basins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quater)	992		Zone de développement prioritaire (44. octies)	993			
	Crédance due au report en arrière du déficit					346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decet A)	635		Deduction exceptionnelle (Art 39 decet B)	643			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decet B)	645		Deduction exceptionnelle (Art 39 decet C)	647			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decet D)	648		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decet E)	641			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decet F)	990		Deduction exceptionnelle (Art 39 decet G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	3 758
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
Déficits antérieurs reportables *							3 758	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes 23**A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL****ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 35 424,93 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 3 723,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/04/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 24 000 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	24 000		24 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	24 000		24 000	

3.2 - Etat des créances = 972 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	820		820
Actif circulant & charges d'avance	152	152	
TOTAL	972	152	820

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	250	20,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	250	20,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 7 486 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 058	1 058		
Dettes fiscales & sociales	6 428	6 992		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	7 486	8 050		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 796 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	787
Dettes fiscales & sociales	9
Autres dettes	
TOTAL	796

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 63 035 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	63 035	100,00 %
TOTAL	63 035	100,00 %

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL**ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 27/04/2023

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 796 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	787
Fournis.fact.non par(408100)	787
Dettes fiscales et sociales :	9
Anfa formation(448633)	9
TOTAL	796

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Des comptes annuels présenté en Euro

Edité le 27/04/2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ESSOR CONSEILS, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	35 425
Chiffre d'affaires hors taxes	63 035
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	3 723

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ESSOR CONSEILS
Fait à LYON le 27/04/2023

A.E.M.AUTO ECOLE MISTRAL
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 24, rue Frédéric Mistral
69003 Lyon
SIRET : 819 141 987 00019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
EN DATE DU 6 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois et le six du mois de juin à dix-sept heures, L'associé unique s'est présenté au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Le Président associé unique, Monsieur, **HANAYA Rachid**, possédant la totalité des actions représentant l'ensemble du capital social,
- soit **250** actions d'une valeur nominale de vingt euros (20,00€) chacune sur un total de **250** actions composant le Capital social.

Monsieur HANAYA Rachid en sa qualité de président associé unique préside la séance.

Il constate en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions. .

Le président associé unique dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le texte des résolutions proposées.
- Le bilan arrêté au 31/12/2022
- Le rapport de gestion

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- L'affectation du résultat de l'exercice

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, procède à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'assemblée générale après avoir constaté que le compte résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice net de 3723€ décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

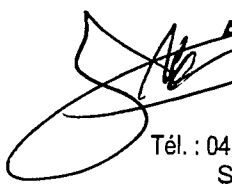
Compte 110 Report à nouveau : 3723€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Monsieur, HANAYA Rachid

 **AUTO ECOLE MISTRAL**
SASU A.E.M.
24, rue Frédéric Mistral
69003 LYON
Tél. : 04 72 34 02 42 / Port. : 06 09 14 83 86
Siret : 819 141 987 00019